Informations de base

1998/0286(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CE/Slovénie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche à partir du 1.1.1997 **Subject** 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier **Zone géographique** Autriche Slovénie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	SIMPSON Brian (PSE)	24/11/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Télécommunications	2172	1999-04-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0554	Résumé
16/11/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/1999	Vote en commission		
21/01/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0039/1999	
22/04/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/04/1999	Fin de la procédure au Parlement		
16/07/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/0286(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1 Traité CE (avant Amsterdam) E 075
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/4/10549

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0039/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0004	21/01/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0089/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0153-0163	10/02/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0554 JO C 342 10.11.1998, p. 0007	07/10/1998	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1999/0457 JO L 182 16.07.1999, p. 0020	Résumé

Accord CE/Slovénie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche à partir du 1.1.1997

1998/0286(CNS) - 07/10/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : approuver un accord entre la Communauté et la Slovénie portant sur la gestion et le contrôle du système des écopoints applicable au trafic slovéne de transit à travers l'Autriche. CONTENU : Conformément à l'accord conclu entre les parties dans le domaine des transports, un système d'écopoints équivalant à celui applicable aux camions de marchandises communautaires en transit à travers l'Autriche s'applique au trafic slovène depuis le 01.01.1997. Cependant, cet accord ne prévoit pas la méthode de calcul, les modalités et les procédures de gestion et de contrôle des écopoints, éléments qui doivent être convenus au moyen d'un échange de lettres entre les parties. C'est l'objet de la présente proposition qui fixe le nombre d'écopoints attribués aux camions slovènes pour la période 1997-2003 sur la base du principe selon lequel les camions de marchandises communautaires ne doivent pas subir un traitement moins favorable. L'échange de lettres indique également les documents nécessaires et modalités de contrôle et de gestion du système.

Accord CE/Slovénie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche à partir du 1.1.1997

1998/0286(CNS) - 22/04/1999 - Acte final

OBJECTIF : approuver un accord entre la Communauté et la Slovénie portant sur la gestion et le contrôle du système des écopoints applicable au trafic slovéne de transit à travers l'Autriche. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 457/1999/CE du Conseil relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Slovénie concernant le système d'écopoints applicable au trafic slovène de transit à travers l'Autriche à partir du 01.01.1997. CONTENU : Conformément à l'accord conclu entre les parties dans le domaine des transports, un système d'écopoints équivalant à celui applicable aux camions de marchandises communautaires en transit à travers l'Autriche s'applique au trafic slovène depuis le 01.01.1997. Cependant, cet accord ne prévoit pas la méthode de calcul, les modalités et les procédures de gestion et de contrôle des écopoints, éléments qui doivent être convenus au moyen d'un échange de lettres entre les parties. C'est l'objet du présent accord qui fixe le nombre d'écopoints attribués aux camions slovènes pour la période 1997-2003 sur la base du principe selon lequel les camions de marchandises communautaires ne doivent pas subir un traitement moins favorable. L'échange de lettres indique également les documents nécessaires et modalités de contrôle et de gestion du système. ENTRÉE EN VIGUEUR : l'accord entre en vigueur lorsque les parties se seront notifié l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet.

Accord CE/Slovénie: écopoints applicables au trafic de transit à travers l'Autriche à partir du 1.1.1997

1998/0286(CNS) - 10/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé sans débat le rapport de M. Brian SIMPSON (PSE, RU) sur le trafic slovène de transit à travers l'Autriche. La proposition est approuvée sans modification.